

## SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juin 2018  
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

**Etaient Présents** : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Stéphane FERRIER, Louis-Michel TESTAUD, Rémi CHAUSSADE, Françoise PICHOT, Sophie BELAY, Karl CHAPELOT, Cyril CONDEMINÉ, Stéphen HARRISSON, Monique DUPUY, Eric LOSMEDE, Jean-Marie TALLON, Laurence PAILLER, Michaël FETY, Henri LAVAL, Marie-Christine ANDRIEUX, Michel DENOST, Huguette FAURÉ, Joëlle JACQUEMENT, Pascale PALMIER, Gilles SOUVETON, Françoise TÉNÉS.

**Absents Excusés** : Maxime CHAUME, David CLAIRAUD, Kathleen SUMMERHAYES, Denise RAGOT (Pouvoir à Pascale PALMIER), Jacky CHANTRE (Pouvoir à Marie-Christine ANDRIEUX), Nicole FERRIER (Pouvoir à Stéphane FERRIER), Fabienne PICHOT (Pouvoir à Jean-Marie TALLON), Brigitte HALLER (pouvoir à Laurence PAILLER)

**Absent non Excusé** : Lionel BRARD.

Madame Pascale PALMIER a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Elle constate que le quorum est atteint.

Ensuite, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

- Aménagement du bourg de Saint Privat Des Prés – 3<sup>ème</sup> tranche travaux complémentaires- Cabinet d'études,
- Création d'un chemin d'accès pour l'installation d'un pylône de télécommunication – choix de l'entreprise-

Le Conseil Municipal accepte de mettre à l'ordre du jour les 2 points cités qui seront rajoutés en point 15 et 16.

### ORDRE DU JOUR

#### 1/ TRAVAUX : Avenants aux travaux du cabinet médical et logement conventionné

IL est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les avenants concernant la réalisation des travaux de réhabilitation de la Maison du bourg :

Avenants cabinet Médical :

**Lot 5 :** Plomberie/sanitaire : SARL ROUBY et Fils remplacement d'un lavabo PMR par la fourniture et pose d'une vasque

Avenant N° 1 pour - 99,81 €

**Lot 7 :** Carrelage/Faïence : SARL BELLUZO : travaux en plus-value

Avenant N° 1 pour + 145,80 €

**Lot 4 :** Electricité/Chauffage : Entreprise JAMOT : Eclairage de secours

Avenant N° 1 (annule et remplace l'avenant n° 1 du 14 novembre 2017) pour + 1010,75 €

Avenant logement conventionné :

**Lot 5 :** Plomberie sanitaire : SARL ROUBY et Fils : suppression alimentation et évacuation lave-vaisselle :

Avenant N° 1 Pour – 40,76 €

Il est proposé au conseil de Municipal de voter : Contre : 0 Abstention : 01 Pour : 26

Mesure adoptée pour l'ensemble des avenants.

2/Convention entre l'agence technique départementale et la commune relative à l'exécution d'un marché public

La commune sollicite l'Agence Technique Départementale (ATD) pour une mission d'assistance technique concernant l'exécution d'un marché public pour des travaux de voirie d'un montant estimé à 100. 000,00 € H.T.

L'ATD propose trois missions au choix:

- Assistance pour la préparation de la consultation de travaux
- Assistance pour la consultation et le choix des candidats
- Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage en phase opérationnelle.

Madame le Maire propose au conseil de ne retenir que les deux premières phases pour un montant de 1200 € H.T., la troisième phase pouvant être demandée plus tard si nécessaire (1400 € H.T.). Elle demande en conséquence que le conseil l'autorise à signer la convention avec l'ATD.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents.

3/Proposition d'acquisition d'un terrain

Monsieur FOLLINET Pierre, résident à Saint-Antoine-Cumond, souhaite vendre à la commune une parcelle de terrain jouxtant l'aire de loisirs. Cela permettra à la commune d'ouvrir un accès

de l'aire de loisirs sur la route des silos. Après plusieurs échanges avec Monsieur FOLLIET, il lui a été proposé d'acquérir la parcelle d'une surface de 1450 m<sup>2</sup> pour un montant de 800 €. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette opération.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil.

#### 4/ Finances : Décision modificative du budget 2018

Il y a lieu d'abonder le compte 2315 pour 16.000,00 € et le compte 2111 pour 1.200,00 € pour la création d'un chemin d'accès au pylône de téléphonie mobile à Saint-Privat-des-Prés et l'acquisition d'une parcelle à Saint-Antoine-Cumond.

Le compte 615231 pour la réparation et l'entretien de la voirie pour un montant de 22.800,00 € une augmentation de recettes au compte 74121 pour 47.500,00€ et une dépense au compte 739223 pour 7.500.00 €

Les comptes suivants seront modifiés en conséquence :

- le compte 021 « Recettes investissement
- le compte 023 « Dépenses de fonctionnement
- le compte 615231 « Dépense de fonctionnement » : Entretien et réparation de voirie
- le compte 74121 « Recettes de fonctionnement » : dotation de solidarité rurale (dotations supérieures aux prévisions)
- le compte 739223 « dépense de fonctionnement » : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Madame le Maire précise que ces dépenses n'avaient pas pu être prises en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel d'où la nécessité de prendre une décision modificative.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 5/SMDE 24

- Transfert de compétences « Eau et /ou assainissement collectif » de quatre collectivités au SMDE 24 : deux collectivités sollicitent le transfert de la compétence « Eau » au syndicat (Saint Amand de Coly et la Chapelle Aubareil) et 2 autres collectivités le transfert de leurs compétences « Assainissement collectif » (Salviac et les Eyzies de Tayac-Sireuil)
- Adhésion de deux collectivités au SMDE 24 (Audrix et Saint Pierre de Frugie)

Le syndicat demande à chaque commune membre d'accepter ces nouvelles adhésions et transfert de compétences.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents

#### 6/ Chemin rural : Résultat de L'enquête Publique.

L'enquête publique concernant l'aliénation d'un chemin rural situé à Maleville n'a fait l'objet d'aucune observation. Le commissaire enquêteur a délivré son rapport avec un avis favorable. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'aliénation du chemin.

Mesure adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil

7/ Attributions des subventions aux Associations communales et organismes extérieurs

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux associations et aux organismes extérieurs de la façon suivante :

Associations	Subvention 2018
<b>Saint-Privat-des-Prés</b>	
ADMR	1797 €
A la rencontre des aînés	0 €
Amicale laïque	700 €
Comité des fêtes de Saint-Privat-des-Prés	150 €
Questions pour un champion	150 €
Société de chasse	0 €
Le Repère (Chasse)	0 €
La Divise	150 €
Tennis Club Saint-Privat-des-Prés	150 €
Football Club de Saint-Privat-en-Périgord	250 €
Atelier de Saint-Privat	150 €
<b>Festalemps</b>	
Comité des fêtes de Festalemps	150 €
Amicale festalinoise	150 €
Festalemps loisir	150 €
Société de chasse Festalemps/Ponteyraud	150 €
Rosière Festalemps	40 €
<b>Saint-Antoine-Cumond</b>	
Comité des fêtes	(150 € subvention+ 750 € feu d'artifice) 900€
ASLSAC	150 €
Amicale des chasseurs de Saint-Antoine-Cumond	0 €
Société de pêche	150 €
Sauvegarde du Patrimoine	150 €
Le Carreau Antonin	0€
<b>Associations extérieures</b>	
Car Football de Ribérac	10 € par membre soit 7x10=70€
SPA de Bergerac	Au nombre d'habitants 803,40 €
Myosotis	230 €
Judo Club de Ribérac	0€
Donneurs de sang de Ribérac	50 €
Secours catholique	100 €
Secours populaire français	100 €
Resto du cœur Coulouniex Chamiers	Bons d'achats
Ligue contre le cancer	100 €
France Alzheimer	150 €

Bergonié	30 €
AFM Téléthon	150 €
MFR du Ribéracois	4 élèves : 4x25= 100 €
Association sportive Dronne Double	15 membres : 15x10= 150 €
Collège de Chalais	25 €
Hand-Ball eulaliens	13 membres : 13x10= 130 €
Jeunes sapeurs-pompiers	240 €
Association AFSEP (sclérose en plaque)	50 €
AMI24 OUEST	300 €
Solidage	80 €
La ferme du Parcot	50 €
Fondation du Patrimoine	120 €
Croix rouge	25 €
Œuvres Pupilles de orphelins	0 €
FNACA de Saint-Aulaye	30 €
Collège Sacré cœur de La Roche Chalais	A la demande selon le nombre d'enfant
Comité Féminin Dordogne	30 €
Collège Dronne Double voyages	Selon la demande participation aux voyages
MFR TRIAC LAUTRAIT	25 €
SAHAMBALAS 28	100 €
Saint-Aulaye Sports	10 € par enfant
Campus CIFOP Charente	25 €
Lycée Arnault Daniel	25 €
Solidarité Ribéracoise	0 €
Alcool assistance	0 €

Madame le Maire précise que les subventions ne peuvent être accordées que si les Associations en ont fait la demande et ont fourni à la mairie leur bilan comptable.

Vote : 2 conseillers se sont abstenus pour le Foot Ball Club de Saint-Privat en-Périgord,  
4 conseillers ont voté contre la subvention attribuée à la ferme du Parcot et un conseiller s'est abstenu sur l'ensemble des subventions attribuées.

Mesure adoptée

8/ ATD 24 : convention –délégué à la protection des données.

La mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018 oblige les collectivités à désigner un délégué à la protection des données. Celui-ci doit avoir des connaissances juridiques dans ce domaine. Madame le Maire propose de faire appel à l'ATD pour assumer cette fonction moyennant une participation financière de 500 € pour l'année 2018.

9/ Fermeture de la Trésorerie de Saint-Aulaye-Puymangou

Lors de la réunion du conseil communautaire du 31 mai 2018, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la motion concernant le refus de la fermeture de la trésorerie de Saint-Aulaye-Puymangou. Le président de la communauté de commune a demandé à ce que la motion soit votée par chaque conseil municipal. Madame le Maire propose d'adopter la motion.

Mesure adoptée à l'unanimité

#### 10/ NATURA 2000 : consultation sur le projet de modification du périmètre du site

La Direction départementale des territoires, service eau, environnement, risques nous informe que le site « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » a été désigné comme site d'importance communautaire le 7 décembre 2004 pour intégrer le réseau européen de site NATURA 2000 constitué en application de la directive « Habita, faune, flore ».

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif, le périmètre du site initialement défini sera modifié et toute modification de Périmètre doit être soumise à la consultation des organes délibérant des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés

Madame le Maire demande au conseil d'approuver cette modification du périmètre

Mesure adoptée à l'unanimité

#### 11/FNACA Rajout d'un nom au monument aux morts

La FNACA demande à la commune de rajouter un nom sur le monument aux morts de Saint-Privat-des-Prés. Il s'agit de Monsieur NEVEU Christian mort le 28 décembre 1960 en Algérie.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a demandé l'avis de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC). Il est demandé au conseil d'adopter ce projet si l'avis de l'ONAC est favorable.

Le Conseil Municipal est d'accord pour poursuivre l'étude de cette demande.

#### 12/ Motion du conseil départemental sur le projet industriel d'inertage de l'amiante

Le conseil départemental de la Dordogne a adopté une motion relative à un projet industriel concernant l'amiante et son possible recyclage.

Le conseil départemental rappelle :

- Que Bergerac via son site de la poudrerie possède toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet,
- Que les infrastructures ferroviaires existent jusqu'à l'intérieur du site et leur remise en état permettrait de sauvegarder et rénover nos lignes secondaires,
- Que ce projet est de nature à réduire les charges sur la plateforme bergeracoise et peut-être génératrice d'emplois pour le département.

Vote : 3 contre et 4 abstentions.

Mesure adoptée.

#### 13/ Désignation d'un référent « lutte contre l'ambrosie »

La Préfecture, dans le cadre de l'arrêté relatif à la lutte contre les ambrosies, plantes fortement allergènes, et prescrivant la destruction obligatoire dans le département de la Dordogne, demande à chaque commune de désigner un référent « lutte contre l'ambrosie ».

Monsieur Cyril Condemine se propose d'être le référent de Saint-Privat-en-Périgord.

Mesure adoptée à l'unanimité

#### 14/ Location ancienne mairie de Saint-Privat-des-Prés

L'ancienne école de peinture qui louait les locaux de l'ancienne mairie pour ses activités vient d'adopter le statut d'association loi de 1901. Ils peuvent bénéficier des locaux à titre gracieux en tant qu'association, le bail sera donc résilié.

Mesure adoptée à l'unanimité

#### 15/ Aménagement du bourg de Saint-Privat-des-Prés – 3<sup>ème</sup> tranche travaux complémentaires – cabinet d'étude.

Le cabinet d'étude «Espaces» a été maître d'œuvre pour les deux premières tranches d'aménagement du bourg de Saint-Privat-des-Prés. Une convention d'étude a été signée avec le cabinet le 24 janvier 2015. Depuis les travaux n'ont pas pu être exécutés et de plus les travaux d'aménagement projetés sont désormais soumis à permis d'aménager. Par ailleurs une construction menaçant péril a dû être démolie et les travaux d'aménagement d'une placette sont à prévoir. En conséquence, il y a lieu de réaliser un avenant pour un montant total des travaux de la tranche de 11 500 H.T.

Les travaux doivent être maintenant engagés et Madame le maire demande au conseil de retenir le même maître d'œuvre pour la réalisation de la troisième tranche des travaux d'aménagement du bourg de Saint-Privat-des-Prés. Par ailleurs madame le Maire précise que la DETR attribuée à ces travaux a été augmentée en raison de la levée de péril et l'aménagement d'une place suite à la visite du sous-préfet le 22 mars dernier.

Mesure adoptée à l'unanimité

#### 16/ Travaux de voirie, création d'un chemin d'accès pour un pylône de téléphonie mobile.

Madame le Maire demande au conseil de retenir l'entreprise DUPUY & FILS pour la réalisation d'un chemin d'accès au pylône de téléphonie mobile. Les travaux d'implantation du pylône seront financés par Périgord Numérique. Le chemin d'accès reste à la charge de la commune pour un montant de 12 284 € H.T.

Mesure adoptée.

Monique DUPUY n'a pas pris part au vote.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1/Gîtes et Chambres d'hôtes

Madame le Maire informe le conseil que la préfecture demande aux communes de faire respecter la réglementation sur les gîtes et chambres d'hôtes, en particulier la déclaration obligatoire en mairie pour tous les propriétaires.

La séance est levée à 22 H 45

Diffusion :

- P. ROUSSIE-NADAL
- P de CUMOND
- S. FERRIER
- L-M TESTAUD
- R. CHAUSSADE
- M.CHAUME
- D.RAGOT
- Fr. PICHOT
- L.PAILLER
- JM TALLON
- M FETY
- H. LAVAL
- M. DUPUY
- E. LOSMEDE
- J. CHANTRE
- S BELAY
- P PALMIER
- L BRARD
- H FAURÉ
- C.CONDEMINE
- M. DENOST
- M. DUPUY
- S. HARRISON
- Fa PICHOT
- K. SUMMMERHAYES
- K.CHAPELOT
- N FERRIER
- B HALLER
- M C ANDRIEUX
- G SOUVETON
- F TENES
- D CLAIRAUD
- J JACQUEMENT



